



MAIRIE DE GOYRANS

185 Chemin des Crêtes - 31120 GOYRANS

Téléphone : 05.61.76.35.64 - Email : mairie@goyrans.fr



**Compte rendu
du conseil municipal de GOYRANS**

MERCREDI 31 MAI 2023

Salle du conseil municipal



SOMMAIRE

SOMMAIRE..... 2

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE 3

**AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DE BISCAN ET EXTENSION DE L'ACCES POUR LE RESEAU PUBLIC DE
L'ELECTRICITE 3**

QUESTIONS DIVERSES 4



Réunion du Conseil municipal du 31 mai 2023

Avant le début du conseil municipal, les élus ont assisté à une intervention sur la réserve naturelle régionale afin de les sensibiliser à la réserve sur le territoire et les plans d'actions pour sa protection.

Ouverture de séance : 20H34

Présents :

Mme CAMAIN Anne-Claire
Mme HAITCE Véronique
Mme LACOSTE Corinne
M. GEORGET Eric
M. MARTY Hubert
Mme MONTADAT Nathalie
M. VAILLANT Denis
Mme VANCOPPENOLLE Sandrine
M. ZANDONA Laurent

PROCURATIONS :

Mme BOUCHERET Marie-Laure à Denis VAILLANT
Mme COLLANGE Julie à Eric GEORGET
M. MUJICA Domingo à Hubert MARTY
M. ALMERO Jean-Jacques à Mme Véronique HAITCE

Absents :

Mme PEYREGA Mathilde
M. ROGNANT Pierre

Le trente et un mai de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures et trente-quatre minutes, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose Corinne LACOSTE comme secrétaire de séance et demande à la salle s'il y a un ou une autre volontaire. N'ayant obtenu aucune réponse, Madame Corinne LACOSTE est donc la secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DE BISCAN ET EXTENSION DE L'ACCES POUR LE RESEAU PUBLIC DE L'ELECTRICITE

Le 22 mai 2023, la société Free Mobile a déposé un dossier de déclaration préalable (DP) pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile, de 42 mètres de haut, sur un terrain desservi par le chemin rural de Biscan, propriété de la commune. (Ce n'est pas un chemin communal).

Le chemin rural de Biscan est essentiellement un chemin de terre, uniquement emprunté par des engins agricoles, à l'exception de l'accès à une maison particulière. L'opérateur se propose de financer les travaux de mise à niveau de la voirie.

L'accord du propriétaire du chemin rural (domaine privé de la Commune) doit être préalablement obtenu. Sans cet accord, le projet ne pourra pas voir le jour. Il faut impérativement que cette décision soit votée lors d'une délibération d'un conseil municipal. C'est ce que nous allons faire ce soir.



Il en est de même pour les travaux de desserte en électricité de la parcelle identifiée par Free Mobile pour son antenne relais. L'extension du réseau électrique le long du chemin rural de Biscan est soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des présents et des représentés de ne pas autoriser le pétitionnaire à effectuer les travaux de mise à niveau de la voirie du chemin de Biscan, et de ne pas autoriser le pétitionnaire et le gestionnaire du réseau public à emprunter le chemin rural du Biscan pour implanter les ouvrages nécessaires à l'extension du réseau d'électricité.

Ainsi fait et délibéré le 31/05/2023.

Nombre de suffrages exprimés : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Eric GEORGET : Inventaire des espèces protégées : Peut-on faire faire un inventaire des animaux vivant à ce jour sur les terrains aux alentours du projet d'implantation de l'antenne ? - l'intérêt serait d'inscrire les espèces existantes et de savoir s'il y a des espèces protégées.

Ne pourrait-on pas également vérifier le positionnement des zones possibles de corridors écologique sur la carte du PLU.

Monsieur Eric GEORGET indique l'importance de faire effectuer un inventaire sur la parcelle et aux alentours de cette dernière afin de pouvoir identifier les espèces protégées présentes dans la zone. Il est décidé qu'il va se renseigner sur la faisabilité de cet inventaire par un prestataire compétent.

Nathalie MONTADAT : Courriers projet antenne par le collectif de citoyens goyrans : Des courriers et pétition sont en cours d'élaboration par un collectif de citoyens goyrans, pour envoi au propriétaire de la parcelle louée par FREE pour implanter son projet d'antenne et également au chef de projet de Free –

La mairie n'est pas à l'initiative de ces courriers qui sont portés par un collectif de citoyens Goyrans.

Denis VAILLANT : Extinction nocturne : Un arrêté municipal sera fait afin de d'officialiser les horaires d'extinction des lumières actuels dans le village : de 23H à 6H -

Laurent ZANDONA : Problème de hauteur de la construction en cours de la maison située à l'angle du chemin des roches :

Monsieur Laurent ZANDONA s'interroge sur le respect du permis de construire qui stipule une hauteur à 5M50 sous sablière ? Le décaissement est-il aux normes ?

Il est vrai que le contrôle du respect des permis de construire demande un investissement et il est difficile de pouvoir contrôler chaque chantier en cours.

Denis Vaillant, à la réception du mail de Monsieur ZANDONA, a demandé au secrétariat de mairie de contacter le propriétaire pour fixer un rendez-vous et pour effectuer une vérification du chantier.



Fin de séance à vingt-deux heures et trente-deux minutes.

Je soussignée, Madame Véronique HAITCE, Maire de la commune de Goyrans, certifie avoir affiché le 5 juin 2023

aux lieux habituels d'affichage et sur le site internet de la commune (www.goyrans.fr) le compte rendu de la séance du conseil municipal du 31 mai 2023.

Fait à Goyrans, le 5 juin 2023